

L'Université Paris-Panthéon-Assas offre à ses doctorants la possibilité d'imprimer leur thèse dans les conditions suivantes, dans la limite de **10 exemplaires au maximum** :

- 1 exemplaire pour chacun des membres du jury (entre 4 et 8) ;
- 1 exemplaire pour le doctorant ;
- 1 exemplaire pour le bureau des doctorants (par la suite destiné à la bibliothèque Cujas).

Pour rappel, la thèse doit être déposée en version numérique et en version papier **au moins un mois et demi avant la date de la soutenance** auprès du bureau des doctorants et des membres du jury, rapporteurs inclus. Il est donc nécessaire de prévoir un délai de deux à trois semaines supplémentaire **avant** la date d'envoi de la thèse aux rapporteurs.

Si ces premiers délais de dépôt initial ne peuvent être respectés, la possibilité est néanmoins laissée de formuler la demande d'impression de la thèse **jusqu'à la veille de la date de soutenance de thèse** afin de disposer d'exemplaires permettant la diffusion de ce travail. **Il n'est pas possible de demander une double impression de la thèse à ce titre.**

À l'issue de la soutenance, si le jury a demandé l'introduction de **corrections**, le nouveau docteur dispose d'un **délai de trois mois** pour déposer sa thèse corrigée sous forme électronique auprès du bureau des doctorants.

L'université assurera alors l'impression de la thèse en **deux exemplaires** :

- 1 exemplaire pour le docteur
- 1 exemplaire pour le bureau des doctorants (par la suite destiné à la bibliothèque Cujas)

Important :

- Le doctorant dispose **d'une semaine à partir de la date d'autorisation d'impression de la thèse**, pour la déposer en version numérique (clé USB) à Monsieur Raymond CHIPAN. Cette date d'autorisation correspondra au moment où le bureau des doctorants vous invite à prendre attache avec Monsieur Chipan.
- L'impression de la thèse se fera en noir et blanc, à l'exception de la couverture qui peut être imprimée en couleur.
- La date de retrait des exemplaires sera fixée lors du dépôt du fichier numérique au service d'impression d'Assas. Le délai d'impression est de deux semaines environ.

Nom du doctorant :

École doctorale : ED6 Droit privé ED7 Georges Vedel ED8 Hist., philo. et socio. du droit ED9 Droit int., européen, rel. int. et droit comparé ED455 EGIC

Courriel :

Numéro de téléphone :

Date de la demande :

Date de la soutenance de thèse :

Nombre d'exemplaires demandés :

Visa de la Direction de la recherche

Le :

*Johan BOITTIAUX, Gestionnaire des thèses
Direction de la Recherche
Aile Cujas, 1^{er} étage, Bureau 107
12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05
Tél. 33 (0)1 44 41 56 88*

Visa de la Direction des affaires financières

Le :

*Alain CORDIER, Directeur
Affaires financières
Escalier J, 1^{er} étage
12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05
Tél. 33 (0) 44 41 55 67*

Visa du Service impression

Le :

*Raymond CHIPAN, Chef du Pôle impression
Service impression - Assas
1^{er} étage, Bureau 106
92 rue d'Assas 75006 Paris
Tél. 33 (0)1 44 41 57 59*

Demande de corrections à l'issue de la soutenance de thèse

Dans le cas où le jury de soutenance demande des corrections, le docteur dispose d'un **délai de trois mois** à compter de sa soutenance pour effectuer les modifications et transmettre sa thèse corrigée au bureau des doctorants sous forme électronique. La reproduction de la thèse corrigée sera alors délivrée en deux exemplaires.

Visa de la Direction de la recherche

Le :

Visa de la Direction des affaires financières

Le :

Visa du Service impression

Le :